

Fédération Nationale des Étudiants en Kinésithérapie

Dossier de Presse:

Indicateur du coût de la rentrée

Édition 2020

Sommaire

Avant-propos	3
Mot d'introduction	3
Méthodologie	4
Frais spécifique de rentrée	5
Frais de scolarité	5
La contribution de vie étudiante et de campus	7
Matériel pédagogique	8
Santé	8
Assurance logement et frais d'agence	8
Frais de la vie courante	10
Loyer	10
Alimentation	11
Crise du Covid-19	12
Loisirs	12
Equipements divers	12
Les revendications de la FNEK	14
Contacts	14

Avant-propos

La FNEK, Fédération Nationale des Etudiants en Kinésithérapie, a été créée en 2002 et est la seule fédération représentante des 12 000 étudiants en masso-kinésithérapie de l'ensemble du territoire français, DROM-COM y compris.

La FNEK fédère les associations locales (Bureau Des Étudiants), administratrices et 19 associations consultatives. Elle suit un modèle ascendant, c'est-à-dire que chaque étudiant adhère à son association locale, qui elle même adhère à la FNEK. Au sein de ces associations, un "administrateur FNEK" est élu pour porter la voix de ses adhérents au niveau national.

Le Bureau National de la FNEK est élu chaque année pour un mandat d'un an. Il travaille sur différentes thématiques liées à la masso-kinésithérapie. Il représente les étudiants auprès d'instances diverses, participe à l'évolution et à la promotion de la formation et de la profession de masseur-kinésithérapeute.

Mot d'introduction

La précarité des étudiants en masso-kinésithérapie est un sujet présent depuis la création de la fédération. Chaque année, nous nous battons pour l'égalité d'accès aux études. Cette année ne déroge pas à la règle, le coût de l'enseignement et de la vie étudiante augmente, la précarité aussi. Les injustices perdurent et mettent en difficultés les étudiants durant leur cursus et lors de leur entrée dans la vie active.

La crise sanitaire que nous connaissons n'arrange rien. Malgré une mobilisation massive, les aides financières sont aux abonnés absentes, les valorisations du Ségur de la santé très insuffisantes. Les étudiants se retrouvent sans revenus, dans la difficulté de trouver de l'aide, avec des régions ne voulant pas financer leurs études, instituts publics ou non. Cela se traduit par une nouvelle augmentation des frais de scolarité pour l'année 2020-2021.

Avec Charlotte Juhel et Léna Maridaux, les responsables du pôle stratégie de financement de la formation, ainsi qu'avec Anna Jarry, Vice-présidente en charge des affaires sanitaires et sociales, et avec l'ensemble du bureau national de la FNEK ; nous nous engagerons dans cette lutte pour aider les étudiants et les soutenir. Ainsi faire face, ensemble, à ces discriminations sociales.

Adam Diouri – Président de la FNEK

Méthodologie

Ce troisième indicateur du coût de la rentrée est inspiré de celui de **la FAGE (la Fédération des Associations Générales Étudiantes)**, la première organisation étudiante de France, représentant environ 300 000 étudiants.

Cet indicateur prend en compte :

- **Les frais spécifiques de la rentrée** qui comprennent les frais de scolarité des différents IFMK (Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie) ainsi que le matériel pédagogique nécessaire.
- **Les frais de la vie courante étudiante** qui sont issus des analyses de la FAGE.

Comme dans les dossiers précédents, nous procéderons à une comparaison entre un étudiant en première année de formation en IFMK (non boursier et décohabitant) et un étudiant type, issu de la méthodologie de la FAGE (un étudiant non boursier et décohabitant, entrant en licence).

A la veille de la rentrée, la FNEK s'appuie sur une démarche scientifique rigoureuse pour apporter une analyse et des solutions, afin d'améliorer les conditions de la vie étudiante, dans ce troisième indicateur du coût de la rentrée.

Frais spécifiques de la rentrée

Frais de scolarité

A la rentrée de l'année scolaire 2020-2021, nous comptons **51 IFMK** en France car 4 nouveaux établissements de formation en masso-kinésithérapie ouvriront leurs portes. Par manque d'informations concernant ceux-ci, nous ne les intégrerons pas au dossier sur le coût de la rentrée 2020.

Il existe **3 types d'IFMK** : les IFMK publics, les IFMK privés à but non-lucratif (PBNL) et les IFMK privés à but lucratif (PBL). Il y a **47 IFMK ainsi que 2 antennes** en France métropolitaine et DROM-COM dont 11 se trouvent en région Île-de-France. On compte **24 IFMK publics, 17 IFMK PBNL, 4 IFMK PBL et 4 IFMK spécifiques aux étudiants déficients visuels.**

La loi de décentralisation de 2004 donne aux régions la charge du financement des formations sanitaires et sociales dont la formation de masso-kinésithérapie. Légalement, d'après **l'article L.4383-5 du Code de la Santé Publique**, elles sont responsables du fonctionnement et de l'équipement des instituts lorsqu'ils sont publics, et peuvent participer à leur financement lorsqu'ils sont privés. En réalité, certaines régions se désengagent du financement de nos formations.

Sur les **24 IFMK publics**, seulement **7** sont à frais universitaires, ce qui correspond à **170€** en licence et **243€** en master. Les données démontrent que un étudiant en IFMK public paye **en moyenne 1027,9€ par an**, les prix s'étalant de **170€ à 5770€** (à Brest).

Pour les **IFMK privés à but non-lucratif (PBNL)**, les frais de scolarité s'échelonnent entre **1234€** (à Nancy) et **8880€** (à l'EFOM, Paris) avec une **moyenne de 5387,5€**.

L'ensemble des **IFMK privés à but lucratif** se trouve en **région Île-de-France**. Dans ces instituts, les étudiants doivent déboursier **entre 8837,5€** (à l'Ecole Danhier, Paris) et **9250€** (à ASSAS, Paris); soit en moyenne **9021,9€ par an**.

Les étudiants boursiers ne sont **pas** exemptés du règlement des frais de scolarité. Le profil d'un étudiant en IFMK financé est le plus semblable au profil de l'étudiant type présenté dans le dossier de la FAGE. Comme dans les dossiers précédents, nous avons décidé d'exclure ce profil, qui n'apporte pas plus d'informations par rapport au dossier de la FAGE.

La **moyenne des frais de scolarité en 2020** pour la formation de masso-kinésithérapie se chiffre à **5262,8€ par an**, soit une **augmentation de 17%** par rapport à 2019.

Selon la **Constitution du 27 octobre 1946** « La Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture.

L'organisation de l'**enseignement public gratuit** et laïque à tous les degrés est un **devoir de l'État** », or **un étudiant en masso-kinésithérapie dépense actuellement 5092,8€** (IFMK à frais universitaires non inclus) **de plus qu'un étudiant néo-entrant à l'université**. Ces inégalités sont inacceptables et génèrent des situations qui soulèvent des problématiques intolérables.

- **Un endettement précoce** : Les étudiants sont contraints par ces frais de scolarité à contracter un prêt étudiant auprès d'une banque (25% des étudiants). Ces crédits peuvent aller **jusqu'à 50 000€**, ce qui impacte considérablement la vie de l'étudiant puis son choix d'exercice professionnel comme expliqué ci-dessous.
- **Altération du bien-être et précarité étudiante** : À ces frais exorbitants s'ajoute le coût de la vie étudiante (repas, accès aux soins, logements etc). La charge mentale de l'étudiant se voit augmentée par les situations de difficultés financières entraînées par l'entrée en formation. D'après le questionnaire bien-être réalisé par la FNEK en 2019, **28%** des étudiants ressentent une dégradation de leur santé depuis leur entrée en formation. En effet, pour subvenir à leurs besoins les étudiants se voient dans l'obligation de trouver un job étudiant. **62%** d'entre eux ont un job saisonnier ou régulier à l'année. Un travail, même à un temps partiel, a un impact sur la vie de l'étudiant. **27% d'entre eux ressentent un impact négatif sur leur formation et 23% sur leur santé**. Cet impact est **d'autant plus ressenti que les frais de scolarité sont élevés**.
- **Contraintes dans le choix d'exercice post-diplôme** : Un jeune diplômé, entrant dans la vie active avec un emprunt à rembourser se voit privé de sa liberté d'installation. Le secteur libéral étant plus lucratif que l'exercice en structure hospitalière ou médico-sociale, il se tournera vers le libéral qui lui permettra de rembourser son emprunt au plus vite. Les frais de scolarité constitue donc une barrière à la libre installation des étudiants en masso-kinésithérapie.

Les régions ont une responsabilité dans ces problématiques en décidant de financer ou non les IFMK. Des inégalités existent au sein des mêmes régions. Par exemple, en région Hauts-De-France, les néo-bacheliers affectés à l'académie d'Amiens pourront, suite à leur année de sélection, intégrer l'institut public d'Amiens aux frais de scolarité se rapprochant des frais universitaires, tandis que ceux affectés à l'académie de Lille intégreront les IFMK de Berck ou Lille (qui en compte deux) dont les frais de scolarité sont compris entre 3680 et 5142,5€.

Des questions **d'inégalités territoriales** et **d'injustices sociales** se posent lorsque dans certaines régions le choix de l'institut est dépendant du classement suite à l'année de sélection. Ainsi, à une place près, un étudiant parisien peut se voir affecter dans un institut public ou dans un institut à 9000€ l'année.

Les frais de scolarité et les problèmes inhérents qu'ils soulèvent demeurent une problématique majeure de la formation en masso-kinésithérapie.

La FNEK réaffirme qu'elle se positionne pour que les frais de scolarité des étudiants en masso-kinésithérapie, quel que soit le type d'IFMK dans lequel ils étudient, soient alignés sur les frais d'inscription universitaires.

La contribution de vie étudiante et de campus

La **contribution de vie étudiante et de campus (CVEC)** instituée par la Loi “**Orientation et réussite des étudiants**” a été promulguée le 8 Mars 2018.

Elle doit servir à l’amélioration des conditions de vie étudiante. Selon la circulaire relative à la programmation et au suivi des actions financées par la CVEC, elle a pour objectif de financer :

- les actions des services ayant un rôle dans la vie étudiante et l’enseignement supérieur
- les services universitaires de médecine préventive et de promotion de la santé (**SUMPPS**), les services universitaires des activités physiques et sportives (**SUAPS**) et les services universitaires chargés de l’action culturelle (**SUAC**)

Cette contribution est cette année de **92€** et est collectée par le **CROUS (le Conseil Régional des Oeuvres Universitaires et Scolaires)** avant d’être distribuée à différents établissements.

La **CVEC** doit être payée par chaque étudiant en formation initiale dans un établissement d’enseignement supérieur. Malgré le fait que l’ensemble des étudiants en masso-kinésithérapie s’acquitte de cette somme, certains n’ont pas accès aux différents services universitaires cités ci-dessus car ils ne sont pas intégrés à l’université ou trop éloignés de celle-ci.

La formation de masso-kinésithérapie étant une **formation sanitaire et sociale**, les étudiants qui remplissent les critères, bénéficient de la **bourse régionale** et non de la bourse du CROUS. A la rentrée, ils doivent donc avancer les frais relatifs à la CVEC avant de se les voir rembourser plus tard dans l’année ; ce qui représente une dépense supplémentaire pour les étudiants.

Actuellement, il existe diverses problématiques autour de cette contribution :

- Les IFMK situés dans des zones excentrées où il y a déjà peu de services auront du mal à les développer
- La bonne utilisation de ces fonds dans les instituts n’est pas assurée car un flou est parfois créé par l’administration
- Les **étudiants dans les établissements privés** ne perçoivent pas d’aides alors que ce sont ceux qui en ont le plus besoin tandis que les **établissements publics des formations sanitaires et sociales** perçoivent moins d’aides que les universités alors que les services y sont moins développés.

Matériel pédagogique

En 2020, le coût moyen du matériel pédagogique évalué par la FAGE est de **256,15€**. Pour un étudiant en masso-kinésithérapie s'ajoute à cette somme l'achat de matériel d'apprentissage et de pratique spécifique à notre formation. En IFMK **public**, il se verra dépenser environ 95,63€ pour ces outils spécifiques. Dans un institut **PBNL**, c'est en moyenne 158,60 euros de plus et dans les IFMK **PBL**, en moyenne 118,3€. Enfin, tout IFMK confondu, **un étudiant dépensera en moyenne 380,35€ pour son matériel pédagogique.**

Un **“welcome pack”** financé par nos partenaires est offert à chaque étudiant lors de son entrée en institut. Celui-ci comprend notamment un goniomètre, un crayon dermatographique et une échelle visuelle analogique de la douleur.

Santé

Depuis la disparition des mutuelles étudiantes en 2018, les étudiants n'ont plus à déboursier 217€. Ils souscrivent tout de même **une complémentaire santé** dont le prix s'élève en moyenne à **307,20€** (soit une diminution d'environ 4% par rapport à l'an dernier).

Assurance logement et frais d'agence

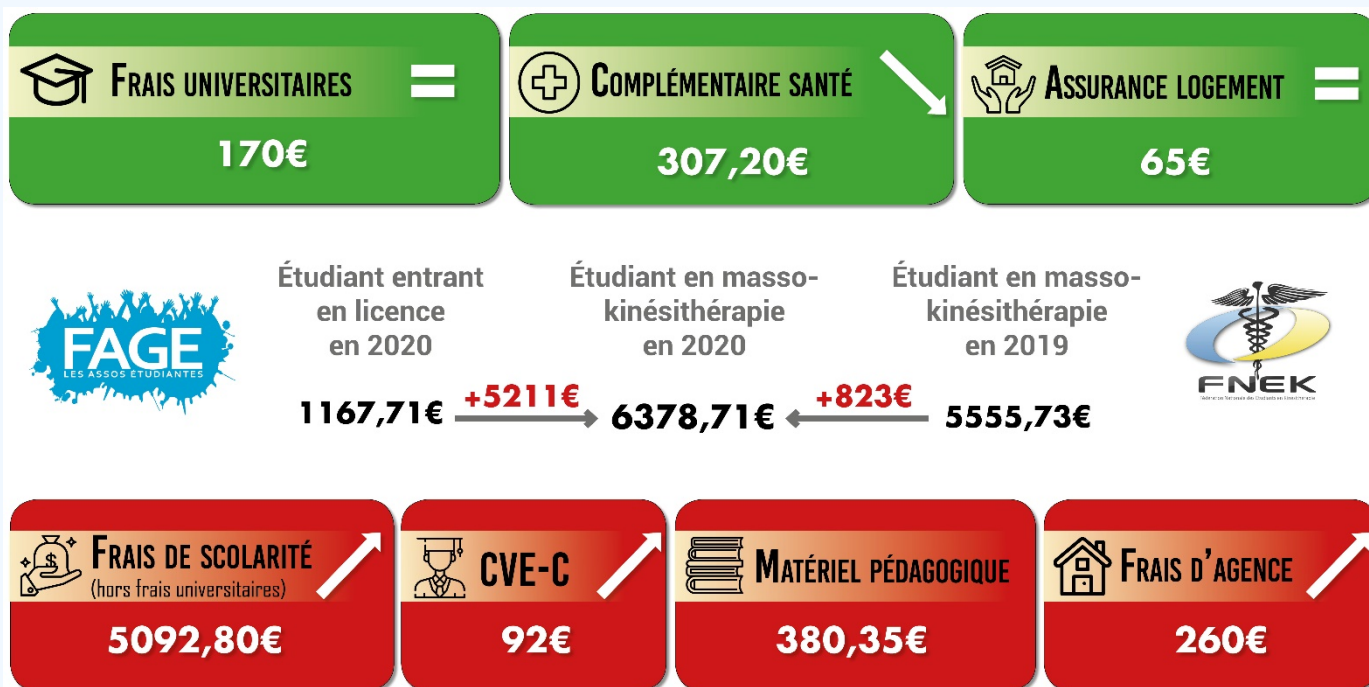
De nombreux étudiants se voient dans l'obligation de quitter le domicile familial pour poursuivre leur formation dans l'enseignement supérieur. **Les frais d'agence sont d'environ 300€ en région Île-de-France (IDF) et 243€ dans les autres régions.** Lors de son installation, il devra aussi s'acquitter d'**une assurance logement**. Pour cela, il dépensera **environ 64€ en IDF et 65,72€ dans les autres régions.**

Conclusion

Les frais spécifiques de la rentrée d'un étudiant en masso-kinésithérapie comprennent :

- les frais de scolarité (en moyenne 5262,8€ par an)
- la CVEC (92€)
- le matériel pédagogique (256,15€ (coût moyen du matériel calculé par la FAGE) + 124,2€ (moyenne du coût du matériel spécifique à l'entrée en IFMK) soit 380,35€)
- la complémentaire santé (307,20€ en moyenne)
- l'assurance logement et les frais d'agence (364€ en IDF et 308,72€ pour les autres régions)

Cela représente au total un coût de 6378,71€, soit 5211€ de plus qu'un étudiant entrant en licence (qui paye en moyenne 1167,71€ pour sa rentrée).



Frais de la vie courante

Loyer

Les étudiants en formations sanitaires et sociales bénéficient **des bourses de la région**. Ils ne sont donc **pas prioritaires quant à l'attribution des résidences universitaires par le CROUS**. En effet, les étudiants boursiers du CROUS sont prioritaires sur les logements de cités universitaires par rapport aux autres étudiants. Les boursiers de la région ne peuvent bénéficier de ces logements qu'une fois les demandes des boursiers du CROUS traitées, peu importe l'échelon de la bourse régionale des étudiants concernés.

La plupart des IFMK se retrouvent éloignés des universités et des campus avec lesquels ils sont conventionnés. Habiter dans un logement universitaire étant compliqué, les étudiants se voient contraints de trouver un logement par leurs propres moyens.

Pour le montant du loyer, les données de la FAGE ont été reprises.

Cartographie du prix moyen (TTC) des loyers – (logement inférieur à 30m²),
cartographie tirée du dossier du coût de la rentrée étudiante de la FAGE



- **Critères** : La moyenne est réalisée pour chaque ville d'un studio de 20 à 30 m² et pour un T2 de moins de 30m² représentant les deux formes de logement les plus utilisées.

- **Données :** L'indicateur est basé sur l'outil développé par "LocService" de côte des loyers. La côte donne une valeur moyenne de loyer pour un appartement d'une surface et d'un nombre de pièces donnés.

En **région Île-de-France**, un loyer est en moyenne de **659,84€** (soit 2% de plus qu'en 2019) tandis que dans **les autres régions** il est environ de **490,84€** (contre 483,95€ en 2019).

La FNEK est positionnée pour que les étudiants en kinésithérapie aient accès de manière équitable à tous les services du CROUS, notamment le logement lorsque leur situation financière le requiert

Alimentation

L'accès aux services du CROUS, et donc aux restaurants universitaires, est cadré dans une convention tripartite signée entre l'université, la région et l'IFMK. Or, cet accès n'est pas convenu partout en France. Par conséquent, certains étudiants ne peuvent prétendre aux tarifs proposés aux étudiants universitaires. De plus, les IFMK sont répartis inégalement sur le territoire. Les étudiants sont donc souvent éloignés géographiquement des universités et des campus, ce qui rend l'accès aux services universitaires compliqué voir impossible.

Grâce au questionnaire bien-être de 2019, nous avons pu mettre en avant des chiffres alarmants : **12% des étudiants déclarent sauter un repas pour des raisons financières et 21% d'entre eux sautent 1 repas par jour.**

Pour les étudiants ayant accès aux restaurants universitaires (RU), les données de la FAGE ont été reprises.

- **Critères :** Sont pris en compte 20 repas CROUS au prix du ticket RU (3,30€)

Ticket RU	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Montant Ticket RU	65€	65€	65€	65€	66€	66€

Le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation a proposé que les étudiants boursiers, dont ceux bénéficiant de la bourse de la région, pourraient prétendre au **ticket restaurant universitaire à 1€** à la rentrée 2020-2021.

Enfin, aux éléments cités précédemment s'ajoute un **budget alimentation** pour les repas hors restaurants universitaires, selfs hospitaliers ou cafétérias diverses. Pour ce budget, est pris en compte la simulation d'un panier de courses pour 30 petits déjeuners et 40 repas à partir du site consommateur «ooshop ».

Consommables	2020
Courses Région	172,22€

Crise du Covid-19

Cette année nous avons été touchés et sommes encore en pleine épidémie du Covid-19. Cette crise sanitaire nous oblige à respecter des gestes barrières stricts pour limiter au mieux la propagation du virus. Les achats liés au Covid-19 comme les masques ou le gel hydro-alcoolique ont un impact direct sur les frais de la vie courante.

Les données suivantes ont été reprises de la FAGE.

En Île-de-France, les frais de la vie courante augmentent de **4,32%** tandis que dans les autres régions ils augmentent de **4,56%**.

Loisirs

La FAGE a pris en compte les données suivantes pour le coût des loisirs :

- Deux livres par mois à 12,50€ le prix moyen du livre
- Le montant moyen des sorties estimé par l'enquête de l'OVE de 2010.

Pour un étudiant en licence, cela représente **74,80€ pour un étudiant en province**, et **80,60€ pour un étudiant francilien**. Depuis la création de la CVEC, ces prix ont diminué puisque les cotisations au SUAPS ont été supprimées. Or, aujourd'hui encore, tous les étudiants en kinésithérapie n'ont pas accès aux services du SUAPS. Par ailleurs, le questionnaire bien-être 2019 a révélé qu'un étudiant sur deux a vu diminuer son temps alloué aux loisirs depuis son entrée en formation.

Équipements divers

Les frais moyens relatifs aux consommables (hygiène, entretien, informatique, habillage...), à la téléphonie et à l'accès à internet sont les mêmes pour un étudiant en masso-kinésithérapie ou un étudiant en licence.

Pour les frais suivants, les données de la FAGE ont été reprises.

- **Critères** : Sont pris en compte des budgets informatique, vestimentaires, d'hygiène et d'entretien pour effectuer le calcul des équipements divers.
- **Données** : Une mensualité d'un ordinateur de 300€ acheté avec un prêt à taux 0% ; vestimentaire (1 ensemble: jean, tee-shirt, sweat) ; hygiène (un lot de "base" de produits d'hygiène ; entretien (produits d'entretiens))

Les frais relatifs aux consommables s'élèvent à **347,34€** en Île-de-France et **314,99€** dans les autres régions. Ceux liés à la téléphonie et à internet sont en moyenne de **51,32€**. Enfin pour les transports les étudiants en Ile-De-France dépense 105,22€ en moyenne contre **101,83€** pour les autres régions.

Conclusion

Les frais de la vie courante comprennent :

- le loyer
- l'alimentation
- les consommables divers
- les transports
- la téléphonie et l'internet
- les loisirs

Les frais de vie courante s'élèvent à **1193,49€ par an** (selon les données de la FAGE). Ils sont plus importants pour un étudiant en masso-kinésithérapie que pour un étudiant en licence compte tenu de **l'inaccessibilité aux services du CROUS**. Cette inaccessibilité repose sur plusieurs facteurs : certains n'ont pas le droit d'y accéder, d'autres sont non prioritaires, ou encore trop éloignés géographiquement pour y prétendre.

A l'heure de la rentrée 2020, le coût de la rentrée pour un étudiant en masso-kinésithérapie est de 7 572,2€.

La FNEK se positionne donc pour un accès équitable pour tous les étudiants aux services du CROUS.

Les revendications de la FNEK

→ La FNEK se positionne pour que les frais de scolarité, dépense principale de la majorité des étudiants en masso-kinésithérapie, soient alignés sur les **frais d'inscription universitaire**.

→ La FNEK se positionne pour que les étudiants en masso-kinésithérapie aient le même accès aux **services universitaires** et **services du CROUS** que les étudiants universitaires.

→ La FNEK se positionne pour que les étudiants en masso-kinésithérapie aient accès de manière équitable aux **logements CROUS** au même titre que n'importe quel étudiant de l'université.

→ La FNEK se positionne pour une **intégration organique des IFMK à l'université**.

→ La FNEK se positionne pour l'accès au **vote et l'éligibilité** des étudiants en masso-kinésithérapie aux **élections centrales** de l'université.

Contacts

Adam DIOURI
Président
06.67.28.26.40
presidence@fnek.fr

Nelsone TCHOUMTA
Attachée de presse
07.67.47.00.25
presse@fnek.fr